

☐ ST OK le.....

TARIFS APPLICABLES À PARTIR DU 1^{ER}/09/2026



**FORMULAIRE DE DEMANDE
DE LOCATION DE MATÉRIEL
ADMINISTRÉS**

Mairie
75 Place du Marché
26750 GENISSIEUX
04 75 02 60 99
www.genissieux.fr
communication@genissieux.fr

La municipalité met à la disposition de ses administrés, des tables et des chaises pour l'organisation de manifestations festives à leur domicile. Cette demande doit être validée auprès des services communaux avant règlement.

Formulaire à retourner au secrétariat au plus tard 15 jours avant la date prévisionnelle de réservation. **Une fois le retour de ce document validé par la mairie**, nous vous remercions de nous faire parvenir votre **règlement par virement bancaire (voir Rib ci-dessous) avec preuve de virement à envoyer par mail à communication@genissieux.fr ou à agraffer à la demande de location et un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public**. À tout moment, la commune reste prioritaire pour l'utilisation du matériel au titre de l'intérêt général, même si celui-ci a été préalablement réservé.

Le matériel devra être enlevé et rapporté par le loueur au Service technique. Un rdv sera pris quelques jours avant avec le Service technique.

DEMANDEUR :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Email :@.....

Agissant :

☐ En tant que personne physique

☐ En tant que représentant de (nom de la structure)

Fonction au sein de la structure

<i>Délibération 2026-070 du 08 juillet 2026</i>	<i>Date souhaitée</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	Total à régler	Caution à verser
TABLE			3.20 €		100,00€ à l'ordre du Trésor Public
CHAISE			1.10€		
<u>TOTAL À RÉGLER</u>					

Virement bancaire avec libellé : Loc matériel (Nom et date de la réservation)

- IBAN : FR7610071260000000200084808 - BIC : TRPUFRP1

Chèque de caution doit être libellé à l'ordre du Trésor Public

Le :

Signature du demandeur :

Je soussigné(e), M./Mme

- certifie exactes les renseignements de la présente demande,

- m'engage à prévenir la Mairie par écrit pour toute annulation.

Cadre réservé ST/Admin

Demande validée

À Génissieux, le

Le Maire,

P/O l'élu délégué